

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, s'est rendu au Maroc le 31 janvier comme il s'y était engagé auprès de ses homologues marocains lors de la dernière Rencontre de Haut Niveau du 19 décembre dernier. Il a, à cette occasion, rencontré le Chef du gouvernement

M. El Othmani et a également tenu une réunion de travail avec ses homologues M. Benchâaboun, ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, et M. Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique. Les entretiens se sont déroulés dans un très bon climat de confiance et de travail et ont permis de tourner la page des malentendus nés des propos attribués au Ministre français en fin d'année dernière sur les délocalisations au Maroc. Ils ont également donné l'occasion à ce dernier d'expliciter les travaux qui sont en cours en France pour préparer le Pacte productif annoncé par le Président de la République en avril 2019 et qui vise à construire un nouveau modèle français respectueux de l'environnement pour atteindre le plein emploi. Au cours de ces entretiens, les Ministres ont loué la qualité de la relation bilatérale, à tous les égards qualifiée de « privilégiée », et rappelé le besoin de renforcer les coopérations industrielles bénéfiques aux deux parties. Ils se sont également entendus pour élaborer une nouvelle feuille de route en matière économique qui devra prendre la forme d'un nouveau partenariat économique franco-marocain. De belles pistes de coopération franco-marocaine en perspective pour l'année à venir !

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

0,2 %

Le Maroc enregistre en 2019 sa plus faible inflation depuis 1967

L'inflation, calculée par la variation de l'indice annuel des prix à la consommation (IPC) du Haut-Commissariat au Plan, s'est élevée à 0,2% au Maroc en 2019, soit 1 point de moins que l'inflation annuelle moyenne sur la décennie 2010. Il s'agit, en outre, du plus faible niveau enregistré depuis 1967, où le Maroc avait connu une déflation de 0,75%.

Cette quasi-stagnation est due à de la baisse des prix des produits alimentaires de 0,5% et de la hausse des prix des produits non-alimentaires de 0,9%. Le recul de l'indice des biens alimentaires aurait toutefois pu être de 1,3% s'il n'avait pas été compensé par l'augmentation de 15,1% des prix des boissons alcoolisées et du tabac. Les prix des produits non-alimentaires, pour leur part, connaissent une évolution contrastée : à titre d'exemple, ceux des transports ont stagné, tandis que les loyers effectifs et ceux des biens relatifs à l'enseignement ont respectivement augmenté de 1,6% et 3,1%.

L'inflation est également nuancée sur le plan géographique. Si les hausses les plus importantes ont été enregistrées à Fès avec 1,2%, à Settat avec 1,0% et à Casablanca avec 0,7%, Oujda a connu une baisse générale des prix de 0,3%.

Pour l'année 2020, le Haut-Commissariat au Plan table sur une augmentation du niveau d'inflation à 1,1%, en parallèle d'un accroissement du Produit Intérieur Brut de 3,5%.

✉ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises : une révolution du financement bancaire des TPME ?

Sur impulsion royale, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Benchaâboun, le wali de la Banque Centrale, M. Jouahri, et le président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc, M. Benjelloun, ont développé le Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises. Il a pour objectif annuel de contribuer à la création de 27 000 emplois et d'accompagner 13 500 entreprises supplémentaires. Outre des facilités de financement bancaire, ce programme vise à accroître l'inclusion financière des populations rurales tout en assurant la coordination des actions d'appui à l'entrepreneuriat au niveau des régions. Il sera financé par le « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat » de 6 Mds MAD créé par la loi de finances 2020, auxquels s'ajoutent 2 Mds MAD du Fonds Hassan II, réservés à l'inclusion des populations rurales (soit 8 Mds MAD au total). Ce programme cible particulièrement les TPME, les jeunes porteurs de projets, les start-ups et

les autoentrepreneurs, incluant également les TPME exportatrices. Plus concrètement, il se traduit par l'engagement des banques de plafonner les taux d'intérêts des crédits bancaires à 2% pour les catégories ciblées dans le monde urbain, et à 1,75% dans le monde rural. Ces crédits à taux réduits pourront être octroyés grâce à la mise en place d'un taux de refinancement des banques commerciales par la Banque Centrale de 1,25%. La Caisse Centrale de Garantie contribue également à ce programme via le développement de nouveaux produits dits Intilak (garanties à hauteur de 80% des crédits, crédits d'investissement et prêts d'honneur). Pour rappel, selon une étude récente du Haut-Commissariat au Plan, 69% des TPME connaissent des difficultés de financement, et selon la Société Financière Internationale, seules 29% des personnes en âge de travailler ont accès à un compte de transaction formel.

✉ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Un jumelage européen pour soutenir les secteurs de l'environnement et du développement durable

Le jumelage « Appui à la mise en œuvre de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable », financé par l'Union européenne dans le cadre du programme d'« Appui à la compétitivité et à la croissance verte du Maroc », a été lancé officiellement le 21 janvier dernier. Il bénéficie au Département de l'environnement du Ministère de l'énergie, des mines et de l'environnement.

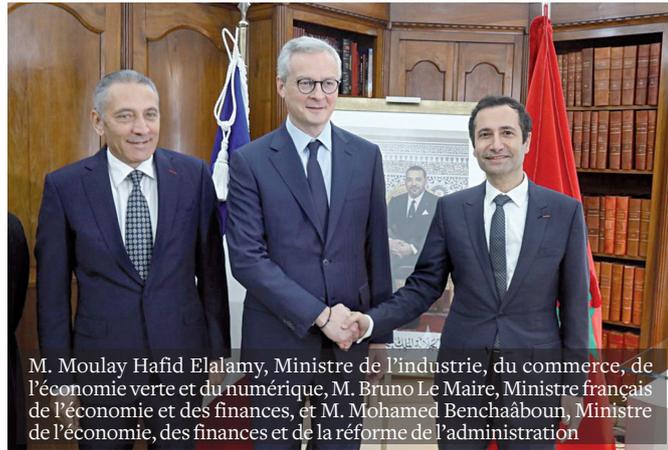
La France a été retenue pour conduire ce jumelage à travers le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) associé à plusieurs organismes français. L'Autriche est le partenaire junior et intervient à travers l'Agence autrichienne de l'environnement. Le jumelage, d'une durée de 24 mois pour un montant alloué de 1,2 M EUR, vise à appuyer la mise en œuvre de la Loi-cadre n° 99-12 sur l'environnement, promulguée en mars 2014 et portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

Les objectifs opérationnels du jumelage sont : (1) élaborer les textes d'application de la Loi cadre n° 99-12 en s'inspirant de l'existant au niveau de l'UE, (2) renforcer les structures et les organisations de l'Etat chargées de l'environnement et du développement durable dans une perspective de convergence avec l'UE, (3) renforcer les compétences des cadres du Département de l'environnement et d'autres partenaires concernés et de promouvoir les bonnes pratiques et (4) sensibiliser les parties prenantes. Dans ce cadre, plusieurs thématiques sectorielles seront abordées : littoral et milieux marins, produits chimiques, déchets, nuisances (sonores, olfactives et lumineuses, ce qui est une thématique nouvelle) et qualité de l'air.

laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Visite au Maroc de M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances – communiqué de presse



M. Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et du numérique, M. Bruno Le Maire, Ministre français de l'économie et des finances, et M. Mohamed Benchaâboum, Ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration

© Ambassade de France

M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, s'est déplacé au Maroc le 31 janvier dernier. Il a rencontré à cette occasion M. Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique, et M. Mohamed Benchaâboum, Ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la poursuite des discussions bilatérales tenues en décembre dernier à Paris, en marge de la Rencontre de Haut Niveau, afin d'explorer de nouveaux domaines de coopération entre les deux pays, notamment en matière de nouvelles technologies et de transition énergétique.

Les discussions ont porté sur l'identification de nouveaux leviers pour développer les partenariats entre les opérateurs économiques marocains et français dans une logique de complémentarité à même d'améliorer la compétitivité et de contribuer à la création d'emplois dans les deux pays.

M. Le Maire partage les propositions de la partie marocaine pour l'élaboration d'un nouveau pacte de production conjoint France-Maroc, mutuellement bénéfique aux deux parties. La partie marocaine a mis l'accent, à cet égard, sur l'importance de dynamiser le partenariat existant entre le Maroc et la France visant le soutien aux PME à travers son articulation avec le « Programme intégré d'appui et de financement des entreprises » présenté devant Sa Majesté le Roi.

Les deux parties ont échangé également sur les relations du Maroc avec l'Union Européenne. A ce niveau, M. Le Maire a salué les efforts entrepris par le Maroc dans le cadre de l'harmonisation de son dispositif légal avec les normes fiscales internationales et les exigences de l'UE.

En matière de coopération financière, les deux parties se sont félicitées de la qualité exemplaire de cette coopération qui a contribué à la réalisation de nombreux projets structurants au Maroc. A cet égard, les deux parties ont salué le bilan des travaux du comité de suivi du projet Ligne grande vitesse (LGV), installé depuis plus de 10 ans, qui a initié une réelle dynamique de coopération ferroviaire entre les deux pays.

A l'issue de cette rencontre, les responsables marocains et français ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer conjointement pour renforcer davantage la coopération bilatérale et la hisser à la hauteur des aspirations. ▶

Affaires à suivre



Le Ministère de l'énergie et MASEN envisagent de lancer le programme Noor PV II pour développer des projets photovoltaïques dans le cadre de la Loi 13-09. La 1^{ère} phase de ce programme vise à accélérer le développement de projets privés d'une capacité électrique totale d'environ 400 MW, répartis sur plusieurs sites. Un appel à manifestation d'intérêt a été publié le 30 janvier, pour sonder l'intérêt des acteurs potentiels, avec une date limite de remise des réponses fixée au 28 février. La publication de l'appel à projets est prévue au 2^{ème} semestre 2020 ▶▶▶

L'IFC, membre du groupe Banque Mondiale, a octroyé une enveloppe de 100 M USD et une assistance technique à la région Casablanca-Settat. Elle financera des projets d'infrastructures régionales à fort impact. Il s'agit du premier prêt commercial sans garantie souveraine à une région marocaine. Le prêt accordé par l'IFC sera utilisé par la Région Casablanca-Settat en partie pour financer sa contribution aux nouvelles lignes T3 et T4 du tramway de la ville de Casablanca. Ce projet d'extension permettra entre autres d'ajouter 39 stations et 26 kilomètres supplémentaires au réseau du tramway et de réduire le temps de trajet d'environ 40 % ▶▶▶ Le français Elsan annonce l'ouverture en 2021 d'une clinique aux normes internationales à Béni Mellal. Leader de l'hospitalisation privée en France, le groupe Elsan ouvrira en 2021 sa 3^{ème} clinique au Maroc, à Béni Mellal, après celle de Bouskoura en 2017 et de Settat en 2019. Investissement de 180 M MAD, la clinique, érigée sur une superficie de 9 600 m², comptera 130 lits pour l'hospitalisation et 6 blocs opératoires.